

Afférents au Conseil Syndical	en exercice	Présents
52	52	29

Date de la convocation :

10/09/2025

Date d'affichage

10/09/2025

Vote :**Abstention :** /**Pour :** 34**Contre :** /**Séance du jeudi 18 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

Présents :

Marc JAUDAUX – Jean-Paul MASSON - Alain PAUTET – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Honorine DUBIEF – Claude VIGNAT – Mathieu LOIZON – Sébastien COLOMBET – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Camille SIMAR – Jean-Paul VIVIEN – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Céline GILARDET - Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – Raymond ROSIER – Sophie CHAVATTE – Henri MAUCHAMP - François LORENZI – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Alain BECQUET – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : Bernadette REVERCHON (pouvoir à M. BRACQUEMOND) – Thierry MINET (pouvoir à M. VALENTIN) – Jean BUFFENOIR – David HIEZ (pouvoir à M. LEVEQUE) – Lucie FOURNIER BONNIN (pouvoir à Mme GILARDET) – Jack DUBIEF (pouvoir à M. BECQUET)

Etaient absents : Yves EUVRARD – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Denis MALUTA – Sylvain ROY – Philippe GAGEY –Aurore MOLARD – Matthieu MICHAUD –Martine DECHAUD – Jocelyne LECLERC – Sébastien DELACOUR - Nicolas GAUTHRON – François VARIOT – Rachel BARBIER

N° 10/2025

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN**OBJET : Communication au conseil syndical des décisions prises par délégation de pouvoir au Président et au Bureau**

Les délégués sont informés des décisions suivantes :

• Décision du Président 2025-05:

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;
Considérant que l'ordinateur de Mme DUCOS est équipé du système d'exploitation Windows 10 devenant obsolète en octobre 2025 ;
Considérant le besoin d'un nouvel ordinateur ;
Considérant le devis de Distrimatic ;

Le Président DECIDE :

De signer le devis de Distrimatic pour un montant de 972.82 € HT.

• Décision du Président 2025-06:

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;
Considérant que les travaux de restructuration de la voirie du Technoport de Pagny,
Considérant la découverte d'une antenne de réseau d'eau potable, ancienne et non utilisée, pouvant engendrer des fuites d'eau,

Le Président DECIDE :

De signer le devis de SAUR pour un montant de 2 613.24 € HT pour la suppression du té.

• Décision du Président 2025-07:

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;
Considérant que les travaux à réaliser à la station de Pagny-le-Château afin de modifier la filière de traitement du Fer et du Manganèse ;
Considérant le besoin de vérifier la compatibilité des eaux des 2 puits de Pagny-le-Château pour la réalisation d'un traitement commun ;

Considérant le besoin de réaliser une campagne de 4 analyses sur les 2 ouvrages

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 021-252107917-20250918-2025_10-DE

Le Président DECIDE :

De signer le devis du Laboratoire Départemental de Côte d'Or pour un montant de 5 544.12 € HT.

- **Décision du Président 2025-08:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant les travaux réalisés sur le nouveau puits de Pagny-le-Château en prévision de son raccordement à la station de production ;

Considérant la mise en place d'une armoire électrique pour piloter le fonctionnement des équipements du puits ;

Considérant l'emplacement de l'armoire dans le bois à côté de la station ;

Le Président DECIDE :

De signer le devis de SAUR pour la mise en place d'un système de protection autour de l'armoire en cas de chute de branches d'un montant de 2 500 € HT.

- **Décision du Bureau 2025-03:**

Considérant la demande de la commune de Pagny-le-Château de créer une extension de réseau d'eau potable pour desservir une parcelle ;

Considérant que le Syndicat est compétent dans ce domaine,

Considérant les marchés en cours avec le Cabinet Merlin et l'entreprise SADE ;

Le BUREAU, à l'unanimité :

- Valide la création de cette extension de réseau d'eau potable avec participation financière de la commune à hauteur de 80% des dépenses réelles ;

- Autorise le Président à signer la convention entre la commune et le Syndicat ainsi que tout autre document relatif à l'exécution de ces travaux.

- **Décision du Bureau 2025-04:**

Considérant l'absence de sonde de niveau dans la bache de stockage à la station de Seurre ;

Considérant la proposition de SAUR d'installer cette sonde pour un suivi à distance du niveau ;

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

- Le devis de SAUR d'un montant de 2 904.63 € HT.

- **Décision du Bureau 2025-05:**

Considérant la découverte de branchements en plomb restants sur le territoire du Syndicat des eaux ;

Considérant l'obligation de procéder à leurs renouvellements ;

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

- Le devis de SAUR d'un montant de 21 538.17 € HT pour le renouvellement de 7 branchements en plomb.

- **Décision du Bureau 2025-06:**

Considérant la création d'un nouveau puits à Pagny-le-Château pour la production d'eau potable ;

Considérant le besoin de réaliser la Déclaration d'Utilité Publique avec l'avis d'un hydrogéologue agréé ;

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

- Le devis de M. GUIRAUD, hydrogéologue agréé d'un montant de 1 746 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL :**

- **PREND ACTE** de la décision prise telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 18 septembre 2025
Le Président, Sébastien BELORGEY

